



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question écrite n° 96374

## Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen alerte M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences de l'immigration clandestine à Mayotte. Ces dernières semaines, le département de Mayotte est le théâtre d'inquiétants évènements consécutifs d'une immigration incontrôlée. Les Mahorais, se sentant abandonnés par les pouvoirs publics, organisent des expulsions de clandestins venus des Comores. Près d'un millier de Comoriens ont ainsi été délogés depuis janvier 2016 par des collectifs d'habitants. Cette situation engendre une dégradation des conditions sanitaires et de sécurité qui se répercute sur l'économie locale. Ainsi, pas moins de 54 % des chefs d'entreprises envisagent de quitter l'île au regard de l'insécurité qui s'y répand. La présence de plus de 80 000 clandestins pèse considérablement sur un contexte social fragilisé par une départementalisation récente et une intégration à la métropole très imparfaite. Pourtant, le Gouvernement a publié en mai 2014 une ordonnance pour étendre à Mayotte des dispositions du code d'entrée et de séjour des étrangers. L'afflux massif de Comoriens risque d'entraîner un basculement démographique où les Français mahorais se retrouveront en minorité, avec le risque que le département français soit influencé et déstabilisé par le gouvernement comorien. En effet, l'Union des Comores a toujours contesté les résultats des référendums de 1974 et 1976 où les Mahorais exprimèrent leur volonté à demeurer Français. C'est pourquoi elle demande s'il est envisagé de revoir notre coopération avec l'Union des Comores pour lutter en amont contre l'immigration illégale, notamment en permettant à la France d'arraisonner les embarcations de clandestins dans les eaux territoriales comoriennes. Également, elle sollicite le ministre pour savoir s'il est prévu de renforcer les dérogations au code de l'entrée et de séjour des étrangers afin de limiter le droit du sol, inadapté à la situation géographique de l'île. Elle demande si la départementalisation de l'île ne devrait pas être revue.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

**Circonscription :** [Vaucluse \(3<sup>e</sup> circonscription\)](#) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96374

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juin 2016](#), page 4947

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)